

Article

« Espace et appartenance : l'exemple des Acadiens au Nouveau-Brunswick »

Jean-Claude Vernex

Cahiers de géographie du Québec, vol. 23, n° 58, 1979, p. 125-142.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/021426ar>

DOI: 10.7202/021426ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

ESPACE ET APPARTENANCE : L'EXEMPLE DES ACADIENS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

par

Jean-Claude VERNEX

Département de géographie, Université de Genève, Suisse

RÉSUMÉ

Les Acadiens du Nouveau-Brunswick, descendants des premiers colons français établis sur les rives de l'actuelle baie de Fundy dès les débuts du XVII^e siècle, furent marqués au plus profond de leur mémoire collective par l'impératif de la survivance face à un environnement anglophone peu tolérant, voire franchement hostile, et par une idéologie nationale fondant une identité sur le culte de l'ascendance (l'origine) et sur la mission divine de la défense de la foi catholique et de la langue française (peuple de Marie, divine providence), sans chercher à développer une conscience territoriale nettement affirmée. Pour cette population peu nombreuse, dispersée et minoritaire, donc devant sans cesse transiger avec la majorité anglophone, l'appartenance est histoire, filiation. La « patrie » acadienne, ce sont les vertus des ancêtres, ce n'est pas un territoire nettement délimité. Entre l'enracinement de l'espace proximal constitué par la paroisse, par le village, et l'appartenance à une « nation » abstraite perçue à travers une dimension strictement temporelle, existe un hiatus profond dans le sentiment d'appartenance, hiatus générateur d'une ambiguïté renforcée par l'ouverture des cellules rurales à l'espace plus vaste et plus transparent de la société urbaine et industrielle. Après un survol des fondements traditionnels de l'appartenance acadienne, des mutations consécutives à l'émergence d'une nouvelle société et des résistances caractérisant la permanence d'une certaine « sensibilité » acadienne, l'auteur tente une rapide description de la territorialité acadienne à travers l'analyse des résultats d'enquêtes menées auprès de jeunes francophones du Nouveau-Brunswick. Il souligne la complexité du sentiment d'appartenance au sein de cette population minoritaire, le rôle de l'idéologie nationale diffusée par l'élite dirigeante dans l'ambiguïté de cette appartenance, tout comme la nécessité, pour cette population, de repenser en termes de pouvoir et de territoire un nouveau « projet acadien ».

MOTS-CLÉS : Francophones du Nouveau-Brunswick, ethnicité, territorialité, cartes mentales, Acadie, Nouveau-Brunswick

ABSTRACT

People and place: The example of the Acadians of New-Brunswick

The New Brunswick Acadians are the descendants of French colonists that settled from the start of the 17th Century along the shores of the present Bay of Fundy. They have been profoundly marked in their collective consciousness by both the need to survive in a hostile anglophone environment and a collective ideology that define identity in terms of ancestry and in a divine mission to defend the Catholic faith and French language. Because of these preoccupations there was an attempt to formulate a clearly defined territorial consciousness. In this minority group, few in numbers, dispersed, and having continually to come to terms with the anglophone majority, belonging is history, filiation. The Acadian « homeland » is the virtues of the ancestors and not a clearly defined territory. Between the rootedness of proximal space, characterized by the parish and the village, and identity with an abstract « nation » that is perceived in strictly temporal terms, there exists a profound hiatus with respect to belonging, a hiatus generating an ambiguity that is reinforced by the exposure of the rural « cells » to the vaster and more transparent space of urban, industrial society.

After reviewing the traditional bases of Acadian identity, the successive changes leading to the emergence of a new society, and the resistance characterized by the persistence of a certain Acadian « sensibility », the author furnishes a brief description of Acadian territoriality based on the analysis of a survey administered to young francophones in New Brunswick. In so doing he insists on the complexity of the minority group's ethnic identity, the role of the national ideology that is diffused by the power elite in creative ambiguities, as well as the necessity for the population of reformulating, in terms of power and of territory, a new "Acadian project."

KEY WORDS: Francophones in New Brunswick, ethnicity, territoriality, mental maps, Acadia, New Brunswick

*
* *

L'attachement au pays, l'identité fondée sur la conscience claire d'une spécificité culturelle enracinée dans un paysage familier, en un mot ce ciment des groupes qu'est le sentiment d'appartenance, repose en grande partie sur les liens étroits tissés entre une société et son espace, entre une société et les divers éléments composant son environnement. Ce véritable produit culturel qu'est le « biotope » ainsi créé par une société, non seulement implique certaines formes particulières d'organisation sociale, certains types de consommation, de comportements, certaines techniques de production, mais encore conditionne dans une large mesure les représentations que se font d'eux-mêmes et de leur environnement les membres des différents groupes composant la société en question. Le sentiment d'appartenance se fonde lui-même sur ces représentations : il est images, valeurs, « vécu », il est surtout permanence. Il exprime l'intériorisation d'un certain type de relations entre l'homme et son espace tout comme entre l'homme et son histoire. Il est appropriation d'un territoire aux limites ressenties et aux composantes fortement valorisées; il est approbation d'une origine et d'une histoire élevée parfois au niveau du mythe; il est enracinement dans la mesure où l'espace se fait histoire, où il se fait mémoire, où il se fait culture. Si ces rapports d'appartenance étaient clairs et peu ambigus au sein de la société villageoise où chaque clan maîtrisait un certain espace au point de s'identifier à cet espace/origine, à cet espace/durée, à cet espace/tradition, il n'en fut plus de même lors de l'ouverture des cellules rurales à l'espace de plus en plus vaste et anonyme de la société urbaine et industrielle. L'adaptation à de nouvelles formes de relations, nécessitant une mutation d'échelle dans l'appartenance tout comme une abstraction plus grande dans les rapports de la collectivité et son environnement, voire un détachement plus grand (caractère éphémère des relations entretenues avec les lieux, avec les cellules sociales), ne se fit pas sans crises, sans remises en question des principes mêmes sur lesquels reposait jusqu'alors la cohésion des collectivités. L'exemple des Acadiens du Nouveau-Brunswick est à cet égard particulièrement éloquent puisque cette population francophone essentiellement rurale fut confrontée, lors du désenclavement des îlots de peuplement, à une civilisation urbaine anglo-saxonne en tout point différente et dotée d'un pouvoir d'attraction d'autant plus grand que le sentiment d'appartenance acadien ressenti concrètement à l'échelle de la paroisse se diluait rapidement dans une idéologie nationale fondée sur le culte de l'ascendance plutôt que sur le développement d'une véritable conscience territoriale. Il est vrai que pour cette population minoritaire la stratégie de la survivance avait consisté, depuis la recolonisation silencieuse suivant le Grand Dérangement, à donner d'elle-même une image pacifique : celle d'un peuple doux, calme, désirant vivre en « bonne entente » avec la majorité anglophone. L'appartenance ne pouvait se fonder sur une quelconque revendication territoriale. Tout au plus est-elle appropriation d'un paysage aux composantes fortement valorisées mais aux limites floues et incertaines. D'où l'ambiguïté de la territorialité acadienne dont nous tenterons une description après un bref survol des fondements traditionnels de l'appartenance.

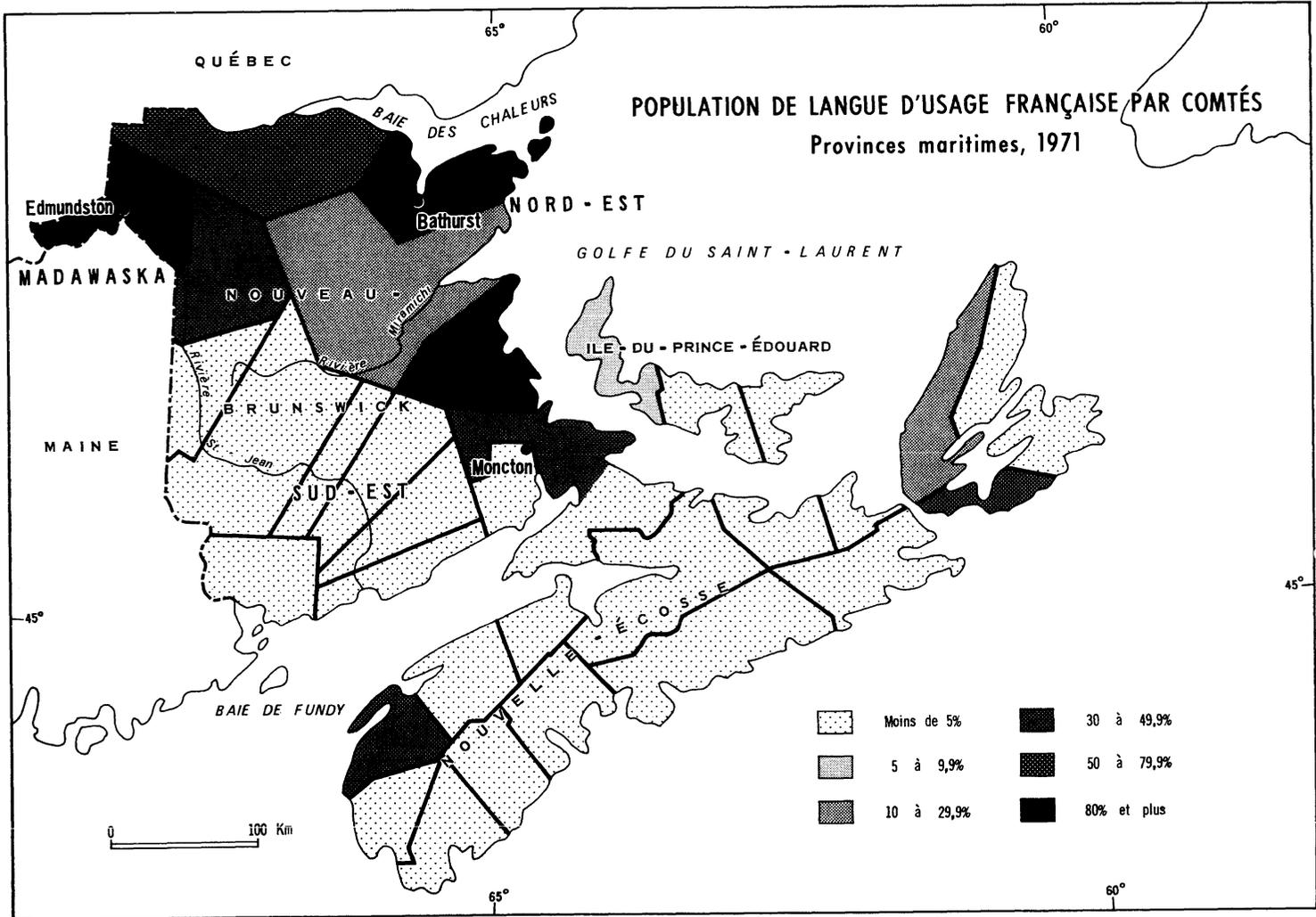
L'HISTOIRE, COMME DISCOURS D'APPARTENANCE

La colonie de l'Acadie, centrée sur la rive nord de la Nouvelle-Écosse actuelle, le long de la baie de Fundy, eut une existence éphémère et une fin tragique puisqu'en 1755 le gouverneur de la nouvelle colonie anglaise implantée dans cette région depuis le traité d'Utrecht décidait la dispersion de cette population française perçue comme par trop prolifique, inassimilable et incapable de montrer une sincère fidélité au roi d'Angleterre. Dispersés aux quatre coins du golfe du Saint-Laurent et du continent nord-américain, après une longue période d'errance ou de vie presque clandestine dans des refuges éloignés des fronts de colonisation britannique, des groupements acadiens se reconstituèrent sur les rivages atlantiques des provinces Maritimes, dans les zones les plus isolées de l'actuel Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse. Très prolifiques, animés d'un puissant attachement à leur sol et d'un profond sentiment de leur spécificité, encadrés par un clergé missionnaire et colonisateur qui les dirigea dans une véritable croisade de la survivance, les Acadiens ne tardèrent pas à former un groupe ethnoculturel d'importance, mais dispersé sur près de 750 kilomètres à la périphérie nord et est du Nouveau-Brunswick, sans compter les isolats de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. En 1971, et si l'on retient comme critère celui de la langue d'usage, critère qui cerne le mieux la réalité linguistique, 230 710 « francophones »¹ étaient recensés dans les trois provinces maritimes dont, sur ce total, 86,3% pour le seul Nouveau-Brunswick répartis en trois zones de forte concentration : le Madawaska, le Nord-Est, le Sud-Est (Figure 1). Population encore peu urbanisée (en 1971 au Nouveau-Brunswick le taux de population urbaine ne dépassait pas 42,7% chez les francophones contre 58% chez les anglophones), minoritaire au niveau provincial (le groupe ethnoculturel francophone représente 31% de la population totale néo-brunswickoise), elle se disperse en un certain nombre de noyaux regroupant de petites communautés rurales à l'intérieur desquelles les francophones sont très fortement majoritaires, mais séparés les uns des autres soit par de vastes étendues forestières, soit par des « corridors » purement anglophones (Miramichi par exemple), soit enfin des zones au peuplement mixte (comté de Restigouche le long de la baie des Chaleurs; région de Bathurst; région de Moncton). Plus que d'un ensemble territorial homogène il s'agit d'une marqueterie de petites cellules de peuplement dispersées et isolées, gravitant autour de quelques centres urbains de moyenne importance, soit francophones (Edmundston), soit à l'ambiance presque encore exclusivement anglophone (Bathurst; Moncton).

Faibles densités, dispersion des unités de peuplement, isolement de celles-ci renforcé par les difficultés de circulation dues au climat et par le manque, jusqu'à ces dernières années, de média francophones susceptibles de réunir au moins au niveau de la diffusion de l'information ces multiples isolats sociologiques et psychologiques, sont des données fondamentales du vécu francophone au Nouveau-Brunswick sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir. Ajoutons cependant que l'isolement des fronts de colonisation francophones avait été considéré par les chefs laïcs et religieux acadiens comme la condition même de la survie culturelle du groupe, comme la meilleure garantie contre les influences néfastes et assimilatrices du monde protestant et anglo-saxon.

L'idéologie de l'appartenance, développée dans la deuxième moitié du XIX^e siècle par l'élite acadienne² était en fait marquée d'une part par le besoin de renforcer la cohésion du groupe francophone que ne favorisait guère la structure en isolats de la répartition du peuplement, la volonté assimilatrice plus ou moins souterraine émanant de l'élément anglophone, et l'attractivité qu'exerçait déjà sur certains francophones les centres urbains du Canada central, d'autre part par la nécessité de ne pas heurter de front l'establishment anglophone qui ne faisait que tolérer les efforts d'organisation et de structuration de la

Figure 1



minorité acadienne. La politique menée à cette époque par l'élite francophone ne peut se comprendre sans référence au contexte sociologique et psychologique dans lequel baignait ce groupe ethno-culturel dont chaque acte tendant à une légère amélioration de la situation culturelle ou économique risquait d'être interprété par la majorité au pouvoir comme une atteinte à ses propres privilèges³. Quoiqu'il soit, de ce « complexe minoritaire » assorti d'une volonté d'organisation nationale, naquit un discours sur l'appartenance amputé de toute revendication d'ordre spatial susceptible d'aboutir à une distinction territoriale nette entre francophones et anglophones remettant en question ipso facto le découpage politique hérité de la colonisation anglaise.

L'appartenance acadienne, si l'on s'en réfère à l'idéologie de l'élite véhiculée par les média francophones jusqu'à des années encore fort récentes, est fondée sur l'histoire, sur la fidélité à une mission divine qui permet de comprendre et de sublimer les déconvenues du passé. Les Acadiens forment un peuple « élu », peuple élu parce que catholique, bien sûr, mais parce qu'également ayant réussi à se maintenir en Amérique du Nord et à se développer malgré l'acharnement de forces contraires bien supérieures en nombre et en moyens. Seule la divine providence pouvait expliquer la résistance de cette minorité, sa « mission » consistant en fait à être le contrefort de la vérité catholique française face au monde protestant anglo-saxon si pragmatique et si matérialiste. Le Québec en était la place forte, l'Acadie le bastion le plus avancé, donc le plus exposé, ce qui devait exalter d'autant le « patriotisme » acadien. Soldats du Christ, surtout peuple de Marie, les Acadiens en reçurent, lors des premières conventions acadiennes calquées sur le modèle des congrès de la Société Saint-Jean-Baptiste du Québec, les principaux symboles « nationaux » : le drapeau (frappé de l'étoile de Marie; 1884), l'hymne national (*Ave Maris Stella*; 1884), la fête nationale (15 août, fête de Marie; 1881). Le Grand Dérangement était une épreuve voulue par Dieu et Évangéline l'image même de la persévérance et de la foi en l'avenir du peuple canadien, peuple martyr dont les ancêtres avaient montré une force d'âme et un courage sans pareil. « Nous sommes les contreforts du bloc français sur le continent nord-américain » déclarait en 1943 Monseigneur Robichaud⁴, « notre mission providentielle (...) c'est de continuer les gestes de Dieu par les Francs, de propager la sagesse du christianisme et les lumières de l'esprit français, de faire partager aux autres groupes ethniques du pays (...) les trésors de vie spirituelle et de valeurs humaines supérieures que nous avons reçus de nos ancêtres avec mission de les transmettre aux générations futures ». Les réalisations historiques du groupe, la volonté inébranlable des ancêtres, étaient les meilleurs garants de la spécificité acadienne en Amérique du Nord, plus encore peut-être que la religion catholique, la langue française et l'agriculture, fondements certes essentiels de l'appartenance acadienne mais qui étaient également en partie ceux de l'appartenance québécoise. La constante référence à Marie, présente dans toute l'iconographie nationaliste, peut être interprétée comme un désir de se distinguer autant des autres francophones nord-américains que des anglophones.

L'idéologie de la colonisation joua cependant un rôle non négligeable dans la consolidation de l'appartenance acadienne. Le clergé mit sans cesse l'accent à la fin du XIX^e siècle sur le lien étroit existant entre la colonisation, l'agriculture, la foi catholique et la langue française : « Le vrai bonheur » s'écriait le révérend M.F. Richard lors de la troisième Convention nationale des Acadiens en août 1890⁵, « se trouve au milieu des siens, à l'abri du clocher paroissial, éloigné des centres de corruption, où l'on contracte des maladies incurables pour l'âme et le corps. Vivre et mourir pour sa patrie, conserver sa langue maternelle, ses traditions, sa religion, et finir ses jours entre les bras d'une mère, d'un parent, d'un ami, muni des secours de notre sainte religion, voilà le bonheur véritable et le seul digne d'envie ». Ce bonheur ne pouvait être atteint que par une vie familiale au sein des paroisses rurales en cultivant la terre : « c'est l'agriculture qui a sauvé notre

religion, notre langue et nos coutumes. Donc, braves et courageux cultivateurs soyez fiers de votre position, elle est noble, elle est digne (...) Attachez vous au sol qui vous a vu naître et qui vous a nourris, (...) conservez scrupuleusement le patrimoine qui vous a été légué par nos aïeux »⁶. La colonisation devenait le seul remède pour sauvegarder la religion catholique et la langue française dans un continent protestant et anglophone, pour lutter contre l'attraction de plus en plus grande des centres urbains sur la jeunesse acadienne comme en témoigne le développement des courants d'émigration dès cette fin du siècle. L'éloignement des grands centres et des fronts de colonisation anglophones, l'isolement et le repliement sur une communauté villageoise culturellement homogène semblaient les conditions nécessaires à la conservation d'un sentiment d'appartenance reposant sur un certain nombre de valeurs spécifiques. « Allons dans la forêt, Acadiens » lança le révérend M.F. Richard lors de la première Convention nationale des Acadiens⁷, « les dangers qui nous y attendent sont moins à craindre que ceux que nous trouvons sur des terres appauvries, dans la séduction des cités, ou sous un ciel étranger ... ! ». Éloignement et isolement qui ne signifiaient cependant pas rupture et opposition brutale avec la majorité anglophone.

Cette idéologie de l'appartenance se traduisait sur le plan social par un certain nombre d'images permettant à l'élite de maintenir et de justifier sa position dirigeante. L'autorité en toute chose reposait en effet dans les mains du clergé, le peuple acadien devant être obéissant et suivre « toujours avec confiance demain comme hier et aujourd'hui les directions de ses pieux et zélés prêtres »⁸. L'autorité civile (représentée par une petite bourgeoisie issue de professions libérales) était investie directement dans sa fonction de commandement par l'autorité religieuse, le respect de l'Église étant la source même du respect du pouvoir laïc. La société acadienne était présentée comme une société sans classe, le peuple acadien comme un peuple « bon, paisible, ayant horreur de la violence et de la chicane ». L'existence de conflits internes fut toujours niée par l'élite, tout comme l'idée même d'une radicalisation de la lutte pour la survivance qui aurait pu conduire à un affrontement direct avec les anglophones ! « L'ensemble de la population veut la paix » déclarait-il n'y a pas si longtemps le père R. Baudry à propos des rapports ethniques dans les Provinces Maritimes⁹. « C'est pourquoi on évite plutôt les discussions et l'on cherche à s'entendre (...). Les rapports dans l'ensemble s'inspirent d'une loyale cordialité et un effort de conciliation préside aux échanges ». La bonne entente avec la majorité (dans le respect des situations acquises) fut ainsi présentée par l'élite comme la meilleure des stratégies pour la survivance et comme l'attitude correspondant le mieux à un trait de mentalité spécifiquement acadien. Marquée d'un profond conservatisme sur le plan social et sur le plan politique, l'idéologie de l'appartenance diffusée par le discours patriotique de l'élite dirigeante évitait toute référence implicite à une quelconque revendication territoriale. L'Acadie devenait un concept historique, un point d'ancrage dans le temps, un concept certes chargé d'émotivité mais dénué de toute traduction spatiale dans la mesure où cette dernière démarche était perçue comme impliquant nécessairement la cartographie de limites précises, en fait comme impliquant une géographie. Mais qu'en était-il exactement des rapports vécus entre l'Acadien et son espace ?

L'ESPACE DE L'APPARTENANCE : MUTATIONS ET PERMANENCES

Si le concept de « nation acadienne » ne pouvait servir de référentiel spatial à l'appartenance, il n'en était pas de même de l'espace proximal constitué par la paroisse, voire par un agrégat de paroisses constituant une « région ». La paroisse était en fait le lieu d'identification essentiel de l'individu. Espace familier, reconnu, inventorié par ses déplacements, ses pratiques, ses sens, son affectivité, espace social fortement vécu, la paroisse pouvait encore jusqu'à une date récente servir de point de référence pour se nom-

Tableau 1

Origine géographique du conjoint dans certaines paroisses du Nouveau-Brunswick avant et après la deuxième guerre mondiale¹

PAROISSE	Conjoint choisi dans la même paroisse		Conjoint choisi dans une autre paroisse			
			De la région		À l'extérieur de la région	
	1931-41 % (2)	1958-68 % (2)	1931-41 % (2)	1958-68 % (2)	1931-41 % (2)	1958-68 % (2)
Shippagan	67,5	33,5	26,4	45,8	6,1	20,7
Allardville	74,5	59,3	25,5	31,2	0,0	9,5
Rivière-Verte	57,9	26,7	36,8	51,3	15,0	22,0
Acadieville	54,0	11,6	46,0	56,1	0,0	32,3

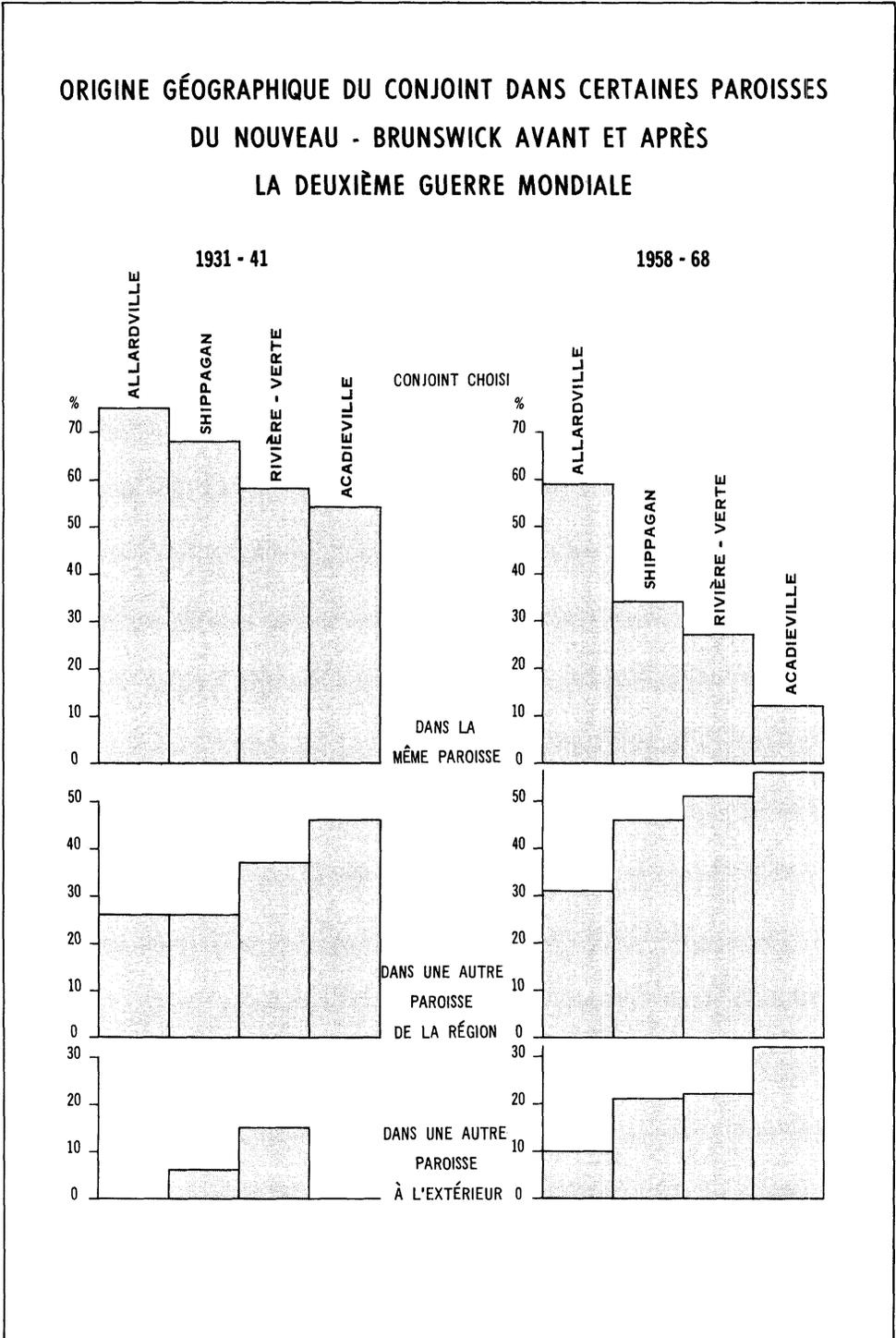
¹ D'après le dépouillement des registres de certaines paroisses religieuses du Nouveau-Brunswick.

² Par rapport au nombre total de mariages célébrés dans des paroisses durant la période étudiée.

mer, pour se situer par rapport à autrui. « L'abri » du clocher paroissial avait vertu sécurisante car il symbolisait non seulement un paysage familier mais surtout peut-être une spécificité culturelle qui se traduisait concrètement par un système de relations sociales ethnocentré, structuré par le clan, fondé sur l'entraide et sur une certaine vitalité de l'idée communautaire.

Malgré une mobilité précoce accentuée par l'état dépressif de l'économie des provinces maritimes dans leur ensemble (et plus particulièrement des régions francophones excentrées) face à la croissance du Canada central ou de quelques pôles urbains régionaux, malgré un certain nombre de relations entretenues par mer entre différents îlots francophones du golfe du Saint-Laurent (Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine, Chéticamp, Shippagan, Saint-Louis-de-Kent, etc.), la société acadienne montra jusqu'à ces dernières années une tendance profonde à l'endogamie, tendance liée à une situation d'isolement et de relative marginalité économique, mais également à la fermeté de certaines bases de la culture acadienne (religion par exemple). Jusqu'à la deuxième guerre mondiale en effet le choix du conjoint s'opérait pour plus de 50% au sein de la paroisse d'origine, et pour l'autre moitié dans les paroisses voisines. Rares étaient les conjoints « étrangers ». Le dicton acadien : « À beau mentir qui vient de loin » se passe d'ailleurs de commentaires ! La croissance urbaine, le développement de la circulation, l'intensification des contacts interrégionaux et la recrudescence de l'émigration après la deuxième guerre mondiale multiplièrent cependant les occasions de rencontres dans un plus large rayon d'action. La proportion de mariages entre conjoints nés dans la même paroisse diminua presque de moitié tandis qu'augmentait le nombre de mariages inter-paroissiaux avec un conjoint issu d'un village de la proche région aussi bien qu'avec un conjoint issu d'autres régions (Tableau 1 et Figure 2). Mais les mariages de ce dernier type restèrent relativement peu nombreux (ce qui explique le faible brassage de population entre régions francophones au sein même du Nouveau-Brunswick) et caractérisés par une forte propension à l'endogamie ethnique. Le taux de mariages mixtes¹⁰ dans l'évêché de Moncton par exemple, évêché le plus exposé à une interpénétration des deux principaux groupes ethniques, ne dépassait pas 5% des mariages dans les paroisses urbaines avant la deuxième guerre mondiale. Il était nul dans les paroisses rurales isolées ou dans celles qui formaient des groupes homogènes de très forte densité ethnique française. Il augmenta certes régulièrement dès la fin de la guerre, mais ne dépassait pas 15% au sein des paroisses urbaines de Moncton vers les années 1970, même si une enquête menée dans cette ville en 1974 auprès d'un échan-

Figure 2



tillon de francophones faisait apparaître une tendance assez nette à l'exogamie (40,3% des interviewés étant d'accord pour que leurs enfants épousent des Anglais, 46,5% étant indifférents). « Il y a du bon monde dans les deux langues » nous a-t-on souvent répondu, « la nationalité et la langue n'ont rien à voir avec la personnalité ». Mais lorsque des oppositions se font jour (certes peu nombreuses : seulement 7%), les motifs invoqués ont trait à l'appartenance religieuse du futur conjoint, plus qu'à son appartenance linguistique : « ce n'est pas la même religion, pas la même culture ». Certains fondements de l'appartenance résistent mieux que d'autres à la lame de fond de l'acculturation.

Ce faible brassage des populations entre les différentes régions francophones tout comme entre les divers groupes ethniques explique la stabilité remarquable de la répartition géographique des principaux noms de famille acadiens au Nouveau-Brunswick. Geneviève Massignon avait déjà fait le relevé à partir du recensement nominal de 1938 des soixante-treize noms de famille qui composaient la « souche » principale de cette population aux débuts de la colonisation française en Amérique du Nord et qui regroupaient en 1938 86% de la population francophone des Maritimes¹¹. Encore actuellement la presque totalité des familles francophones du Nouveau-Brunswick sont apparentées à ces soixante-treize noms de familles souches avec une répartition régionale qui ne s'est guère modifiée depuis la « recolonisation silencieuse » faisant suite au Grand Dérangement. Une consultation rapide des annuaires téléphoniques régionaux permet très facilement de s'en rendre compte. Les Leblanc sont concentrés à 88% dans la région de Moncton par exemple et en nombre insignifiant partout ailleurs, de même que les Léger, les Richard, Melanson, Bourques. Dans le Nord-Est, au contraire, les Savoie, Roy, Doucet, Chiasson, Godin, Haché, Dugay, Lozier, Lanteigne forment de très fortes concentrations tandis que dans le Madawaska les Michaud, Martin, Cyr, Ouellet dominent très nettement. Même constatation au niveau des paroisses. Le « régionalisme », voire le localisme, de la plupart des noms de famille acadiens demeure très puissant malgré l'éclatement de la famille étendue consécutive aux transformations économiques et sociales liées au développement de la société urbaine et industrielle et à cause de la faible attractivité exercée sur le plan économique par les régions francophones et les centres urbains qui commencent à les structurer.

Dans les villages, voire dans les paroisses urbaines, les relations sociales sont très étroites entre les membres du groupe, au sein du clan familial (et ce malgré les distances parfois grandes séparant les divers noyaux d'un même rameau) ou au sein de groupes unis autour de solidarités de classes, de voisinage ou d'activités économiques, ludiques et culturelles. Même si les anciennes pratiques communautaires n'ont pas résisté à la lente corrosion introduite par une large diffusion des modèles de comportement de la société urbaine et industrielle, il reste dans l'architecture mentale acadienne un certain nombre d'images servant de points de référence à une appartenance beaucoup plus vécue que celle reposant sur l'idéologie traditionnelle, beaucoup plus vécue car en relation avec l'espace concret du village, de la paroisse, tissé d'un réseau intime de rapports sociaux et peuplé des signes connus (donc sécurisants) d'un paysage familier : image d'un cadre de vie en symbiose avec la nature par exemple, images d'une organisation sociale et économique reposant sur de petites unités régies par des principes communautaires et produisant pour l'ensemble de la communauté, etc...

DE L'ESPACE RÊVÉ À L'ESPACE ALIÉNÉ

Le paysage intérieur de tout Acadien est fait d'eau, de forêts et de tangages infinis. C'est un paysage rempli d'espace, rythmé par le martèlement sourd et régulier des vagues ou par le bruissement des forêts. L'Acadien est un homme de la nature. « Il est

malaisé de comprendre quelque chose du tempérament acadien » écrit Antonine Maillet¹² « si l'on n'a pas d'abord compris la mer. Pour raconter l'Acadie il faudrait réécrire la genèse et dire : « à l'origine Dieu créa le sable et l'eau; puis il fit les poissons, les coquillages; et le sixième jour il prit du sel, souffla, et en fit le pêcheur et sa femme ». C'est un paysage qui demeure au fond du coeur de tout Acadien exilé dans les villes ou les métropoles du continent et qui, associé à un désir profond de tranquillité, d'authenticité dans les rapports sociaux, voire de simplicité dans le style de vie, permet de comprendre la réaction émotive de jeunes Acadiens face à l'urbanisation et leurs difficultés d'insertion dans ce type de modernité. L'habitat idéal consiste, pour beaucoup de jeunes¹³, en une petite maison individuelle située dans une petite ville (« je voudrais m'installer dans une petite ville semblable à celle d'Edmundston ») ou dans un endroit retiré (« ma maison se trouvera dans la campagne près des bois »; « je demeurerai dans un petit chalet éloigné de toute civilisation »), dans un lieu qui permet « une vie assez tranquille » sans « trop de complications et rien d'extraordinaire ». La grande agglomération urbaine représente souvent un monde inconnu et inquiétant. C'est un espace non familial qui nécessite un gros effort d'adaptation et détermine des attitudes souvent négatives : « un gars de Shediac qui se rend à Montréal pour travailler », cite comme exemple un étudiant acadien¹⁴, « éprouve une extrême difficulté à s'adapter à son nouvel environnement. Même cela lui est souvent impossible. La froideur des gens, la vitesse de l'action, l'autoroute, le métro, les bâtiments, le stigma que lui attachent les gens de Montréal parce qu'il est néo-brunswickois, le bruit continu, lui donnent des sensations de peur, de frustration, d'étourdissement, de désespoir. Cet exemple je le connais bien parce que je l'ai vécu ». En fait l'espace du village est perçu comme le cadre de vie le plus propice au développement de liens affectifs solides cimentant la communauté : « ce milieu m'a enraciné dans la vie de la campagne où tout le monde se connaît et s'entraide. Je ne pourrais pas vivre dans une ville couverte de gratte-ciels et d'indifférence », de dire un étudiant¹⁵. « Tout le monde se connaît et s'entraide. On peut conclure que la fraternisation existe vraiment entre les gens de mon village ». L'appartenance acadienne c'est en partie un attachement profond aux rapports sociaux tissés dans l'espace du village, d'où la densité affective du concept de « che nous » et les nombreuses résistances à toute tentative de « déménagement » prônée au nom d'une gestion de l'espace étrangère au vécu acadien et présentée par les responsables de l'aménagement comme moderne, efficace, rentable et nécessaire au bien-être général de la société.

Les exemples ne manquent pas du profond attachement des Acadiens au milieu local. L'échec du programme A.R.D.A. de « réinstallation » des populations dans des centres de dimension suffisante pour être viables l'a amplement démontré (notamment dans la région de Belledune), de même que les réactions hostiles à l'expropriation lors de la création du parc national Kouchibouguac. Une certaine crainte de « l'extérieur », de « l'étranger », des horizons inconnus et donc désécurisants se mêle intimement à cette sacralisation du lieu qui résume si bien le titre d'un film de Léonard Forest tourné dans le Nord-Est du Nouveau-Brunswick : « Che nous brille un soleil pas comme ailleurs »¹⁶. Beaucoup de francophones ne sont pas prêts à quitter leur milieu pour répondre aux exigences d'une réorganisation plus rentable du peuplement et des activités. Dans le Nord-Est en particulier le droit de se développer « chez soi » avec le maximum d'égalités de chance par rapport aux individus nés dans les régions les plus favorisées et le droit de se développer selon des normes plus conformes au « génie collectif » de la population, en fait le droit à la maîtrise de sa destinée à travers la maîtrise de son espace, sont des revendications qui trouvent de plus en plus d'écho. À ce niveau, parallèlement à la prise de conscience des profondes inégalités sociales et spatiales introduites par la croissance économique et de la dépendance économique des régions francophones consécutive à la mainmise des capitaux étrangers sur la plupart des ressources locales, le sentiment d'appartenance

prend une nouvelle vigueur, change d'échelle et de contenu. Il devient conscience de classe et conscience d'une aliénation de l'espace, d'un espace-appartenance regroupant dans un vaste ensemble territorial les multiples cellules francophones. En fait l'appartenance devient pays à reconquérir.

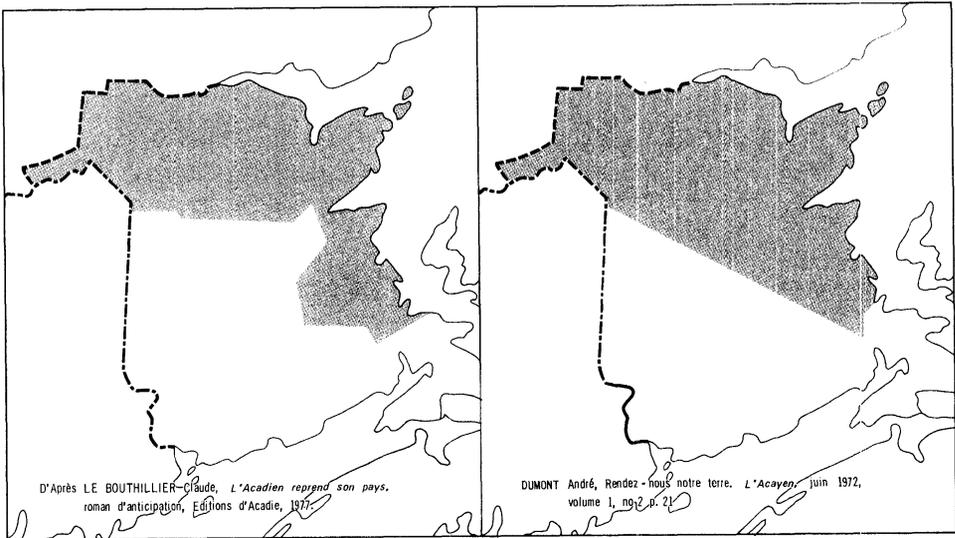
LES AMBIGUÏTÉS DE L'APPARTENANCE ACADIENNE

Une analyse critique des rapports sociaux et des finalités d'un aménagement de l'espace décidé sans une véritable participation de la population acadienne et pensé en termes de croissance et de rentabilité à l'échelle de vastes ensembles économiques, servit de base dès les années 1970-72 au développement d'une idéologie intégrant sans ambiguïté des revendications d'ordre territorial. Ce courant de pensée, beaucoup plus proche des classes défavorisées, met en effet l'accent sur la dépossession dont sont victimes les Acadiens au sein même de leur territoire avec d'ailleurs la complicité de l'élite traditionnelle dont le discours national ne servit qu'à masquer jusqu'à présent les contradictions internes d'ordre social et régional. La survivance acadienne repose alors sur la possibilité pour cette population d'organiser la production et la consommation sur la base de structures économiques plus proches de ses traditions culturelles (coopératives, comptoirs de consommateurs, jardins communautaires, etc...), sur la possibilité de contrôler l'exploitation des richesses locales et la gestion globale de son espace, en un mot sur la possibilité d'avoir pleine et entière juridiction sur « son » territoire. Pour certains acteurs sociaux, dans le Nord-Est de la province surtout (animateurs sociaux, responsables du Parti Acadien, etc...), la grande « diagonale » du Nouveau-Brunswick¹⁷ représente le préalable politique à tout développement digne de ce nom. Le rêve d'un véritable « pays » abondamment chanté par les poètes¹⁸, cet « impératif » territorial, se concrétise ainsi dans un projet d'ordre politique qui n'est rien moins que la délimitation spatiale d'une nouvelle Acadie, pays centré sur le Nord-Est et regroupant les différents îlots francophones éparpillés sur le littoral, pays purement néo-brunswickois d'ailleurs mais pays perçu comme une masse homogène nettement distincte des territoires anglophones (Figure 3). « Notre nouvelle patrie sera comme un croissant de lune entouré d'étoiles de mer », de dire les héros d'un roman d'anticipation de Claude le Bouthilier¹⁹, « ce sera une grande île en forme de croissant s'allongeant dans la mer », avec une « atmosphère empreinte de sérénité et de paix », un pays dans lequel « l'artisan était valorisé, les gens accomplissaient davantage pour eux-mêmes (...) sans agressivité personnelle, sans individualisme et esprit de concurrence » avec une « vie communale et un mode de travail faisant ressortir leur chaleur humaine, leur ouverture d'esprit et leur sens de coopération ». Territoire de l'appartenance, habité selon les modèles culturels du groupe, tourné vers la mer, faisant fi de l'espace institutionnalisé hérité d'un découpage politique d'origine anglo-saxonne et servant encore de cadre juridique à l'aménagement.

Cependant une attitude si radicale fondant l'appartenance sur le concept de souveraineté territoriale est loin d'être partagée par l'ensemble de la population francophone du Nouveau-Brunswick. Faut-il s'en étonner ? Clivages sociaux, conflits de génération et tendances régionalistes s'imbriquent étroitement pour faire de cette société en profonde mutation une mosaïque d'intérêts et de besoins sensiblement divergents. Le madawaskaïen par exemple ne se sent ni acadien, ni québécois, ni américain. Plus « sûr de lui-même » que les francophones des autres régions il a entretenu un esprit d'indépendance et une individualité jalouse qui bien souvent le ferment aux problèmes des autres groupes francophones du Nouveau-Brunswick. Jouissant en moyenne d'une situation économique moins alarmante que celle du Nord-Est, il ne comprend pas toujours l'attitude revendicative de certains groupes sociaux défavorisés et encore moins l'émergence de timides tendances séparatistes. Vivant au sein d'un groupement francophone très homogène il ne

Figure 3

L'ACADIE POLITIQUE: DEUX EXEMPLES DE PERCEPTION



voit dans le mouvement de revendication linguistique des francophones de Moncton qu'une occasion de plus pour donner au monde une image « d'arriérés »²⁰ et de « chialoux ». De même les habitants du Nord-Est, qui sont comme les madawaskayens dans une situation fortement majoritaire au sein de leur région, ne comprennent-ils pas toujours les revendications d'ordre culturel nées dans le Sud-Est, revendications perçues comme émanant essentiellement d'une certaine élite dégagée des soucis matériels de l'existence. Quant aux différents groupes francophones du Sud-Est, ils ne sont dans leur ensemble guère disposés à partager les thèses plus avancées des « fauteurs de trouble » du Nord-Est ! Une plus longue tradition de contacts avec le milieu anglophone (voire un état d'esprit peut-être plus « minoritaire ») prédispose à des attitudes de compromis justifiées par l'idéologie de la « bonne entente ». Sur certains thèmes fondamentaux, comme celui de l'appartenance, un large consensus est difficile à trouver au Nouveau-Brunswick parmi les francophones. Il faut dire que, du moins jusqu'à ces dernières années, la mauvaise organisation des média d'information n'a semble-t-il fait qu'accentuer les tendances centrifuges des différentes régions francophones. Aucun journal francophone ne « couvre » vraiment l'ensemble du territoire francophone de même qu'aucun médium audio-visuel foncièrement acadien n'est susceptible de pénétrer au sein de chaque village francophone de la province. L'espace communicationnel acadien ne semble guère parfaitement transparent tant sont fortes encore les pesanteurs sociologiques et psychologiques locales ou régionales.

En fait, le sentiment d'appartenance acadien est vécu de façon contradictoire selon l'origine sociale et géographique des individus. Pour les uns l'Acadie est une origine, pour les autres c'est un projet de pays, pour la plupart c'est un concept flou sans assise territoriale profondément ressentie. La territorialité « acadienne » est peut-être vécue avec intensité au niveau local ou régional. Elle se dilue en tout cas très vite lorsqu'elle est pensée à une échelle supérieure, pour revêtir le maximum d'ambiguïté au niveau du concept de « nation ». Le « nationalisme » acadien n'a pas débouché sur un sentiment profond d'ap-

partenance à un espace nettement délimité en fonction de certains attributs d'ordre ethnique, culturel ou historique.

LES IMAGES DE L'ACADIE

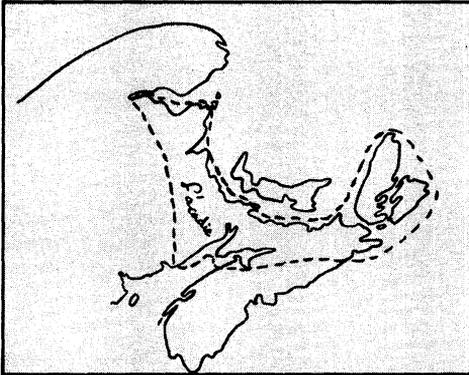
Dans un article récent, C. Williams a montré la grande diversité des référents territoriaux associés au concept d'Acadie²¹. Selon l'origine ethnique et la provenance géographique des interviewés l'étendue spatiale de ce « pays intérieur » varie, sa forme se modifie, sa signification change. Sur le plan spatial, et tout comme l'appartenance, l'image de l'Acadie manque de certitudes, ce qui n'est point étonnant pour un territoire aux frontières imprécises non figées par l'histoire, pour un concept au contenu sémantique non rigoureusement fixé et chargé de significations différentes selon les groupes. Les réponses obtenues lors d'une enquête réalisée auprès de jeunes francophones au Nouveau-Brunswick entre novembre et décembre 1977²² mettent clairement en évidence leurs hésitations dans la délimitation spatiale de cette « nation » acadienne. Pour au moins 50% des élèves interviewés dans le Sud-Est et le Nord-Ouest l'Acadie n'a pas d'assise territoriale spécifique, ou plutôt il n'y a pas de différence entre l'Acadie et les Provinces Maritimes, voire entre l'Acadie et le Canada atlantique. Même résultat dans le Nord-Est avec cependant un pourcentage d'interviewés légèrement plus faible. De plus, lorsque l'Acadie a une identité spatiale bien définie, celle-ci est très révélatrice des différences régionales de perception. Dans le Sud-Est du Nouveau-Brunswick le sentiment de territorialité hésite en effet entre la restriction aux régions purement francophones, la restriction à une fraction plus ou moins grande des Provinces Maritimes et l'ensemble de la diaspora acadienne (figure 4). Par contre dans le Nord-Est une plus grande unanimité se fait autour d'une délimitation calquée sur les frontières actuelles du territoire francophone tandis que dans le Madawaska cette unanimité se réalise autour d'une Acadie orientale et maritime, excluant totalement cette dernière région. C'est dans le Nord de la province surtout, région plus isolée et plus longtemps fermée sur elle-même que le concept d'Acadie se pose sans équivoque de façon spatiale avec des nuances significatives cependant. Dans le Nord-Est le territoire acadien recouvre un espace francophone n'excluant aucune cellule francophone à l'Est du Québec (mais ne se confondant jamais avec cette dernière province, hormis peut-être avec la Gaspésie considérée par un petit nombre comme faisant partie de ce territoire francophone). Au Madawaska par contre l'Acadie ce sont les autres. Il n'y a pas d'identification complète avec le concept de francophone. L'Acadie est alors un pays centré sur le golfe du Saint-Laurent, peuplé de francophones perçus comme ayant une origine et une sensibilité différentes.

Ajoutons que l'idée même d'une frontière qui reposerait sur le principe ethnique et linguistique, qui matérialiserait donc la distinction entre francophones et anglophones, est refusée par de nombreux interviewés, surtout dans le Sud-Est. Pour ceux-ci l'Acadie ne doit pas être un « ghetto francophone » mais au contraire un espace pluri-culturel à la dimension des Maritimes. « L'Acadie », nous confia un interviewé, « est un pays où les Acadiens de toute langue, race, pas seulement les Acadiens français, mais tous, occupent la même province ». Pour certains le principe d'identification n'est pas la langue, ni même l'origine ethnique : c'est l'appartenance aux Maritimes. On comprend alors fort bien que pour ces derniers l'idée même d'une séparation entre un espace français et un espace anglais au sein des Maritimes rebute davantage que l'idée d'une démarcation nette entre le Québec et cet hypothétique territoire acadien. L'Acadie c'est le passé, c'est « l'ancêtre ». Le « pays » c'est le Canada. La province c'est le Nouveau-Brunswick. L'appartenance fondée sur la différence culturelle n'est pas vécue. Elle n'est ressentie que de façon négative avec même parfois quelques propensions à des attitudes violentes de rejet²³, tant

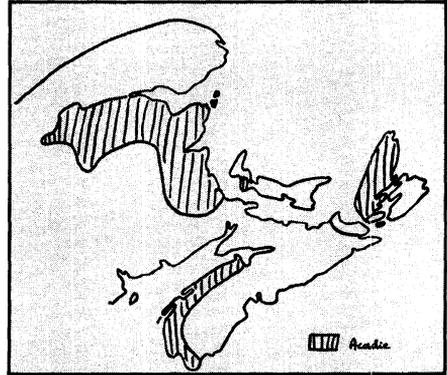
Figure 4

QUELQUES IMAGES DE L'ACADIE

MADAWASKA (Etudiant d'Edmundston, 19 ans)

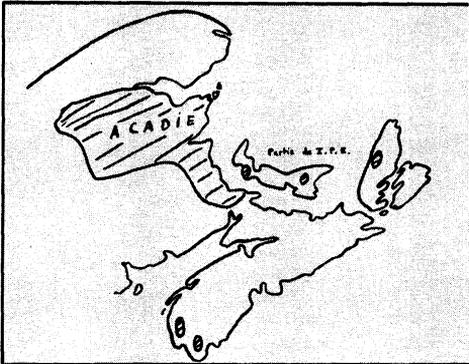


NORD - EST (Etudiant de Lamèque, 20 ans)

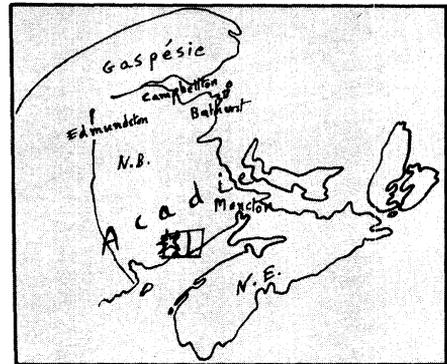


SUD - EST

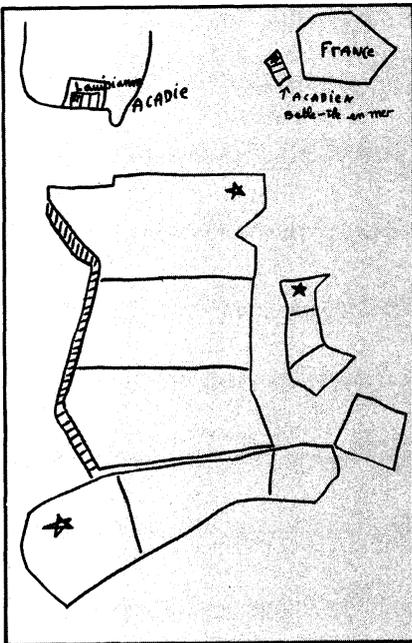
(Etudiant de Moncton, 20 ans)



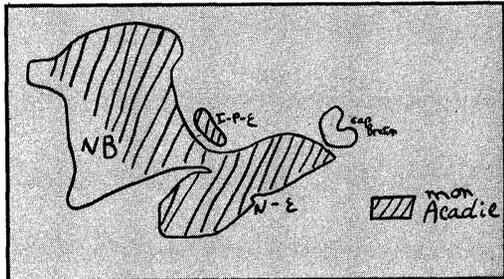
(Etudiante de Moncton, 18 ans)



(Étudiant de Moncton, 18 ans)



(Étudiant de Shediac, 17 ans)



est peut-être déjà irrémédiable l'acculturation, voire l'assimilation. L'espace de l'appartenance c'est dans ce cas l'espace institutionnalisé anglophone.

CONCLUSION

Ces quelques pages ont pu montrer la complexité de l'analyse du sentiment d'appartenance au sein de la population francophone du Nouveau-Brunswick, en fait au sein d'une population minoritaire qui ne put, de par les hasards de l'histoire, fonder ce sentiment sur un support territorial précis, sur un territoire approprié et nettement délimité. Le rôle de l'idéologie nationale véhiculée par l'élite dirigeante fut, semble-t-il déterminant tant comme ciment des différents îlots de peuplement dispersés et éloignés les uns des autres que comme discours d'intégration d'une minorité au sein d'une majorité. En fait, l'élite francophone fut le relais d'un pouvoir politique et économique essentiellement anglophone s'inscrivant dans des cadres spatiaux hérités du Dominion et de la Confédération. On comprend ainsi les raisons du fondement du discours d'appartenance sur un référentiel d'ordre historique beaucoup plus que spatial, de même que l'orientation de ce référentiel historique, organisé autour d'un certain nombre de thèmes érigés en « attributs distinctifs » du peuple acadien (docilité, modération, patience, bonne entente, etc...) et axé beaucoup plus vers la recherche d'une valorisation du groupe à travers l'adoption implicite de certaines valeurs du monde anglo-saxon que vers le développement d'une conscience territoriale par essence même génératrice d'un discours sur l'identité utilisant des concepts plus radicaux tels que possession, limites, séparation, pouvoir de décision, souveraineté, etc. Cependant, face aux changements économiques et sociaux introduits par une ouverture des cellules rurales au monde industriel et urbain, face à une concentration des pouvoirs de décision et de contrôle de plus en plus grande et à une hiérarchisation qui les rend de plus en plus lointains et abstraits, sans altérer leur puissance, face à une remise en cause de l'autorité de l'élite et donc du discours d'appartenance traditionnel, la redéfinition d'un « projet » acadien capable de répondre aux doutes sur l'appartenance est une des conditions de la survie de la spécificité du groupe francophone néo-brunswickois. Mais sur quelles bases le fonder ? La tentative du Parti Acadien apporte déjà quelques éléments de réponse, dans la mesure où le problème essentiel se situe au niveau d'une relocalisation du pouvoir, au niveau de l'invention de nouvelles structures politiques permettant à toutes les forces sociales et économiques de s'exprimer, d'organiser leur développement et d'exercer le maximum de contrôle sur leur devenir. Il s'agit alors, non seulement de définir une « nouvelle donne » dans la répartition des compétences et dans le contrôle des décisions, mais surtout peut-être de délimiter précisément le cadre spatial dans lequel s'exercera ce contrôle. Dès ces prémices il faut donc expliciter le nouveau projet acadien en termes de partition du territoire et d'autonomie, le poids politique de la communauté francophone ne pouvant guère s'améliorer dans le cadre de la province du Nouveau-Brunswick, si ce n'est s'amenuiser en cas d'union des Provinces Maritimes. Le nombre d'hommes est une donnée de base du problème. La délimitation d'un territoire « acadien », assortie de la mise en place de mécanismes de contrôle par les francophones des décisions les concernant, devient ainsi une des premières conditions de l'épanouissement de ce groupe ethnoculturel tout comme le nouveau fondement du sentiment d'appartenance dans une relation dynamique, profondément vécue et signifiante entre l'homme et « son » espace.

NOTES

¹ Le concept d'acadien n'ayant pas d'existence officielle dans les recensements canadiens, nous fûmes obligés d'utiliser celui de francophone pour tenter de quantifier cette population. Il est bien

évident que ces deux concepts ne recouvrent pas exactement la même réalité, puisqu'au Madawaska par exemple une forte proportion de la population est d'origine québécoise et, par conséquent, refuse cette étiquette « d'acadien » qui devrait selon eux être exclusivement réservée aux descendants des premiers colons français de l'ancienne « Acadie ».

² Voir l'ouvrage fondamental suivant : HAUTECOEUR, J.P. (1975) *L'Acadie du Discours*. Québec, Les Presses de l'Université Laval.

³ Voir à ce sujet les multiples querelles qui éclatèrent à propos des moindres revendications d'ordre culturel de la part des francophones du Nouveau-Brunswick (école confessionnelle francophone, districts scolaires bilingues, examens provinciaux en français, etc...). Voir VERNEX, Jean-Claude (1978) *Les francophones du Nouveau-Brunswick, géographie d'un groupe ethnoculturel minoritaire*. Thèse de doctorat, Paris, Librairie Honoré Champion.

⁴ ROY, M. (1972) Assimilation francophone, expansion économique anglophone. *L'Acayen*, (juin), p. 18.

⁵ Conventions Nationales des Acadiens (1907) *Recueil des travaux et des délibérations des six premières conventions*, Shédiac, Imprimerie du Moniteur Acadien : p. 251.

⁶ Propos tenus par le révérend M.F. RICHARD lors de la deuxième Convention Nationale des Acadiens, août 1884.

⁷ Conventions Nationales des Acadiens, *op. cit.* : p. 25.

⁸ *L'Évangéline* (1918) Le Sacré-Coeur et ses braves acadiens. (1^{er} mai) p. 1.

⁹ BAUDRY, R. (1960) Les rapports ethniques dans les Provinces Maritimes, dans *La Dualité canadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 379.

¹⁰ Mariages entre individus appartenant à des groupes ethnoculturels différents. Ici entre conjoints d'origine ethnique française et conjoints d'autres origines.

¹¹ MASSIGNON, G. (1962) *Les parlers français d'Acadie*. Paris, Klincksieck, p. 42-68.

¹² MAILLET, A., SCALABRINI, R. (1973) *L'Acadie pour quasiment rien*. Montréal, Leméac, p. 77.

¹³ Enquête semi-directive menée en 1973 auprès des élèves de 12^e année (16 à 18 ans) des trois régions francophones du Nouveau-Brunswick. Voir RAVVAULT, R.J., VERNEX, J.C. (1973) Les Acadiens de l'an 2000. *Revue de l'Université de Moncton*, p. 7-38.

¹⁴ Interview réalisée en décembre 1972, Université de Moncton.

¹⁵ Interview réalisée en novembre 1974, Université de Moncton.

¹⁶ Office National du Film, 1972.

¹⁷ Ligne Nord-Ouest-Sud-Est (du Madawaska à la région de Moncton) partageant grossièrement le Nouveau-Brunswick en deux espaces ethniques : l'espace francophone (Nord-Est), l'espace anglophone (Sud-Est).

¹⁸ LEBLANC, Raymond, « Je revendique pour tous le droit à la terre, à l'eau, au métal, au zinc, au bois, au poisson, au pain. Je revendique de vivre ici, le che-nous, le rêve d'avenir ».

DESPRÉS, Ronald, « Un pays nu sans frisson

Un pays de prunelles fières

Et de poings tendus

Vers la lumière.

Tu es, mon Acadie

— Et sans douleur cette fois —

Pays de partance ».

Chanson de Duguay Calixte, « Un jour viendra... »

Etc.

¹⁹ LE BOUTHILLIER, C. (1977) *L'Acadien reprend son pays*. Roman d'anticipation. Moncton, Éditions d'Acadie.

²⁰ Voir à ce sujet l'article de LAGACE Y., (1972) l'Acadie, l'Acadie. *Le MADAWASKA*, (12 janvier).

²¹ WILLIAMS, C.H. (1977) Ethnic perceptions of Acadia. *Cahiers de géographie de Québec*, 21 (53-54) : 243-268.

²² Cette enquête fut réalisée d'une part auprès d'un groupe de 16 étudiants en géographie de l'Université de Moncton originaires des trois régions francophones néo-brunswickoises et âgés de 18 à 22 ans, d'autre part auprès de 95 élèves de 12^e année (16-19 ans) choisis au hasard dans quatre polyvalentes francophones (Madawaska, Nord-Est, Sud-Est, agglomération de Moncton). Après distribution d'un fond de carte représentant les Provinces Maritimes, trois séries de questions furent posées : la première portant sur leur représentation mentale de l'Acadie, la deuxième sur la délimitation des frontières d'une hypothétique province acadienne, la troisième sur leur perception de cette nouvelle et imaginaire province acadienne. Du fait de la taille réduite de l'échantillon et du manque de rigueur absolue dans son choix, il n'est évidemment pas question de le considérer comme représentatif et donc de fixer des conclusions prévues et définitives au sujet de l'image des jeunes francophones de l'Acadie. Tout au plus peut-on proposer quelques remarques provisoires et souligner certaines tendances particulièrement évidentes (tendances illustrées par un choix de quelques cartes mentales).

²³ Exemples de refus exprimés aux tests proposés (région de Shediac, Sud-Est du Nouveau Brunswick) :

— « Vous me demandez quelque chose que je n'aime pas faire »

— « L'Acadie est morte, vive le Canada-Uni ! Oui, je peux vous dire que vos travaux sont pas mal écoeurants ».

BIBLIOGRAPHIE

- BAUDRY, R. Les Acadiens d'aujourd'hui, *Commission Royale d'Enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme*, 2 tomes, Ottawa, 305 p.
- CHAUSSADE, J. (1975) L'Acadie, l'Acadie !. *Études Canadiennes*, 1.
- CHAUSSADE, J. (1976) La pauvreté dans les Provinces Maritimes. *Études canadiennes*, 1.
- COMITÉ D'ÉTUDE DU NOUVEAU-BRUNSWICK SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (1971) *Participation et développement*. Fredericton, 3 tomes, 979 p.
- EVEN, A. (1970) *Le territoire pilote du Nouveau-Brunswick ou les blocages culturels au développement économique : contribution à une analyse socio-économique du développement*. Thèse de doctorat, Rennes, Faculté de droit et des sciences économiques, 474 p.
- EVEN, A. (1971) Domination et développement au Nouveau-Brunswick. *Recherches sociographiques*, 12 (3) : 271-318.
- GODIN, P. (1972) *Les révoltés d'Acadie*. Montréal, Éditions québécoises, 158 p.
- HAUTECOEUR, J.-P. (1975) *L'Acadie du Discours*. Québec, les Presses de l'Université Laval, 351 p.
- MAILLET, A. et SCALABRINI, R. (1973) *L'Acadie pour quasiment rien*. Montréal, Léméac, 133 p.
- MASSIGNON, G. (1962) *Les parlers français d'Acadie : enquête linguistique*. Paris, librairie C. Klincksieck, 2 tomes, 1421 p.
- PARTI ACADIEN (LE) (1972) *Manifeste*. Moncton, 153 p.
- POULIN, P. (1972) L'acadien à la recherche d'une Acadie. *Relations*, 371 : 135-138.
- RAVAULT, R.-J., VERNEX J.C. (1973) Les Acadiens de l'an 2000. *Revue de l'Université de Moncton*, 6 (2) : 7-38.
- RICHARD, C. (1969) L'Acadie, une société à la recherche de son idéalité. *Revue de l'Université de Moncton*, 2 (2) : 52-59.
- RICHARD, C. (1969) L'Acadie, une histoire à faire. *Maintenant*, 87 : 169-175.
- RICHARD, C. (1969) La récupération d'un passé ambigu. *Liberté*, 11 (5) : 27-48.
- ROY, M. (1978) Un pays à inventer. *L'Acadie*, 1 (1) : 33-34.
- ROY, M. (1978) Assimilation francophone, expansion économique anglophone. *L'Acadie*, 1 (1) : 17-20.
- RUMILLY, R. (1955) *Histoire des Acadiens*. Montréal, Presses de l'Imprimerie St-Joseph, 2 tomes 1038 p.
- THERIAULT, L. (1971) Réflexions sur la francophonie aux Maritimes. *Revue de l'Université de Moncton*, 4 (3) : 33-37.
- THERIAULT, L. (1972) À la recherche d'un nom. *L'Acadie*, 1 (1) : 31-32.
- TREMBLAY, M.-A. (1966) La société acadienne en devenir : l'impact de la technique sur la structure sociale globale. *Anthropologica*, 3 (2) : 329-350.
- VERNEX, J.-C. (1975) La survivance acadienne au Nouveau-Brunswick : quelques interrogations sur son devenir. *Le Globe*, 115 : 15-52.
- VERNEX, J.-C. (1978) *Les francophones du Nouveau-Brunswick, géographie d'un groupe ethnoculturel minoritaire*. Thèse de doctorat, Paris, librairie Honoré Champion, 2 tomes, 1010 p.
- VERNEX, J.-C. (1978) Les frontières de l'Acadie : quelques données sur l'espace vécu des francophones du Nouveau-Brunswick. Paris, *Actes du 103^e Congrès National des Sociétés Savantes*.
- WADE, M. (1960) *La dualité canadienne : essais sur les relations entre canadiens français et canadiens anglais*. Québec, Presses de l'Université Laval, 418 p.
- WILLIAMS, C.H. (1977) Ethnic perceptions of Acadia. *Cahiers de géographie de Québec*, 21 (53-54) : 243-268.